

Dossier
Inscription

Contrat de
formation

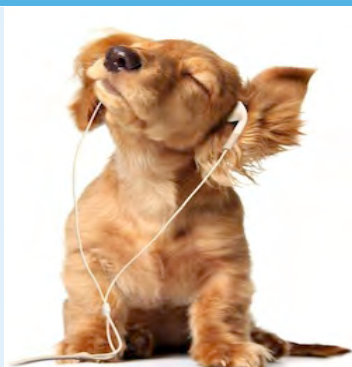
E.R.C

*Éducation et Rééducation
Canine.*



Centre de formation
professionnelle

Formation: Éducateur Canin
spécialisé au comportement.



**Pour toute
inscription:**

Le dossier doit nous être
envoyé avec :

- Copie de votre Carte
d'identité,
- Copie de votre carte
vitale,
- Dossier d'inscription
completé et signé EN
2 EXEMPLAIRES..
- Les annexes doivent
être paraphées.
-

**Centre de Formation Professionnelle au
Métier d'Éducateur Canin Spécialisé au
Comportement:**

Siège sociale:

E.R.C Education et Reeducation Canine, 1150 Route du
Puy Sainte Réparade 13540 Puyricard.

Le centre:

5210 Route d'Avignon, lieu dit lignane 13540 Puyricard.

Centre de formation enregistré sous le numéro
93.13.14980.13. Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'état. Article L.6352-12 du Code du
Travail.

Siret: 51938113100019 Code APE: 8532Z

TVA: FR07519381131.

Certificat de capacité 13-336.

Site internet: www.erc-pro.com

Mail: contact@erc-pro.com

Téléphone: 04 42 21 15 09 Portable: 06 83 48 94 63

Entre les soussignés :

1. Éducation et Rééducation Canine (E.R.C) représenté par Mme Pichot Suzy ET

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postale : Ville :

Téléphone portable : Mail :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L 6353-3 du Code du Travail.

ARTICLE 1 : Objet du contrat.

L'organisme **Éducation et rééducation canine** organisera l'action de formation suivante :

- Formation Éducateur Canin Spécialisé au comportement.
- Sa durée est fixée à 320 heures pour un tarif 2019 fixé à 3950 euros.
- En annexe 1 sont définis :
 - o Les objectifs,
 - o Public visé,
 - o Pré-requis,
 - o Outils pédagogiques,
 - o Outils d'encadrement,
 - o Équipe pédagogique,
 - o Modalité de suivi de l'évolution des stagiaires,
 - o Modalités d'évaluation,
 - o Attestation de formation,
 - o Déroulement de la formation,
- En annexe 2 sont définis :
 - o Objectifs pédagogiques :
 - Contenu pédagogique cours théorique,
 - Contenu pédagogique contenu pratique.
- En annexe 3 est définis le règlement intérieur.
- En annexe 4 sont définis par vos soins vos attentes concernant cette formation
- En annexe 5 sont définis vos acquis.

ARTICLE 2 : Organisation et lieu de formation

L'action de formation aura lieu (entourez votre choix) :

Du Mercredi 09 Janvier au 16 Mars 2019

Du Mercredi 13 Février au 27 Avril 2019

Du Mercredi 10 Avril au 15 Juin 2019

Du Mercredi 22 Mai au 27 Juillet 2019

Du Mercredi 04 Septembre au 09 Novembre 2019

Du Mercredi 16 Octobre au 21 Décembre 2019.

L'action de formation est fixée à 320 heures. Du Mercredi au Samedi inclus de 9h à 12h et de 14h à 19h.

La formation se déroule au 5210 Route d'Avignon 13540 Puyricard.

Un deuxième centre d'éducation canine se trouve Chemin de Sauvecanne sur la commune de Bouc Bel Air, le stagiaire sera amené à s'y rendre pour suivre d'autre cas d'école.

Le stagiaire sera amené à suivre des cours en clientèle en extérieur dans un rayon de 35 Km.

Toute absence devra être justifiée par certificat médicale et les absences devront être rattrapées. Elle est organisée pour un effectif allant de 1 à 6 stagiaires en moyenne (plus si cas exceptionnel, n'excédant pas 12).

ARTICLE 3 : Délai de rétractation.

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire aura un délai de 10 jours pour se rétracter dans le cas d'une inscription par courrier. Le stagiaire ne pourra entrer en formation qu'après le délai de rétractation de 10 jours passés (uniquement pour une inscription par courrier). Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée de la part du centre de formation envers le stagiaire.

ARTICLE 4 : Dispositions financières.

Le coût de la formation est fixé à 3950 euros.

En cas d'autofinancement le stagiaire devra joindre à son inscription un premier règlement de 30% soit 1185 euros.

Le solde sera demandé à l'entrée en formation et pourra être émis en plusieurs règlements définis avec le responsable.

En cas de financement par un organisme, merci de nous contacter. L'accord sera reporté ici :

ARTICLE 5 : Inexécution du contrat.

En cas d'incapacité du formateur à réaliser la formation, celle-ci sera remboursée au prorata de la partie non effectuée (cas de force majeure, maladie, accident). Le stagiaire aura la possibilité de réintégrer une session en accord avec l'organisme (article L 6354-8 du code du travail).

En cas d'abandon du stage par le stagiaire aucun remboursement ne sera effectué. La réintégration d'une session pourra être proposée sous réserve de place disponible.

L'organisme **Éducation et Rééducation Canine** se réserve le droit de renvoyer tout stagiaire ayant un comportement inacceptable que ce soit envers la clientèle et/ou leurs chiens, les autres stagiaires, le formateur ou tout autre intervenant. De même si son comportement devait porter préjudice à la réputation et aux intérêts du centre de formation, en cas d'absence et/ou de retards répétés et injustifiés ou de tout autre comportement inadapté.

De même s'il ne respectait pas le règlement figurant en annexe 3 du présent contrat.

Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué, la formation devra être réglée dans son intégralité.

ARTICLE 6 : Cas de différend.

Toutes les contestations de quelque nature que ce soit seront dirigées par les Tribunaux d'Aix en Provence même en cas d'appel en garantie de pluralité de défendeurs.

Je soussignée..... déclare avoir pris connaissance du contrat, du règlement et des 3 annexes du présent contrat et par celui-ci m'inscrire à la formation **Éducateur Canin Spécialisé au Comportement**.

Fait en double exemplaire, à, le

Pour le stagiaire,
(nom et prénom du signataire
signature)

Pour l'organisme,
(nom et qualité du signataire
signature et cachet)

Les Objectifs**:Être capable d'analyser la relation maître(s) – chien :**

- Quel travail est à faire sur la relation afin de permettre un travail efficace et un épanouissement du/des maître(s) et du chien.
- Pouvoir définir les connaissances théoriques à apporter au(x) propriétaire(s) afin d'avoir une meilleure compréhension de leur chien, une meilleure lecture de sa communication et ainsi améliorer la relation qui les unie.
- Redéfinir avec le(s) propriétaire(s) une bonne communication.
- réaliser et établir un bilan comportemental et commercial lors d'un premier entretien avec le client.

• Être capable d'organiser une séance d'éducation ou de rééducation :

- Organiser et réaliser une séance individuelle : en définir les objectifs et le déroulement selon le chien.
- Organiser et réaliser une séance collective : en définir les objectifs et le déroulement selon les chiens présents.
- Organiser et réaliser une séance en ville : en définir les objectifs, le déroulement et les points de sécurité à mettre en oeuvre.
- Organiser et réaliser une séance de rappel en ballade extérieur : en définir les objectifs, le déroulement et les points de sécurité à mettre en oeuvre selon le chien.
- Organiser et réaliser une séance à domicile : en définir les objectifs et le déroulement selon les difficultés rencontrés par le client.

• Être capable de cibler l'origine du/des problème(s) et/ou trouble(s) du comportement :

- Réaliser un bilan comportemental et définir l'origine des problèmes ou troubles du chien.
- Être capable d'exposer l'origine des problématique au(x) propriétaire(s).
- Être capable de présenter le protocole à mettre en place.

• Être capable d'établir un protocole de thérapie comportementale pour traiter un ou des problème(s) et/ou trouble(s) du comportement :

- Maîtriser les connaissances théoriques des lois de l'apprentissage et des thérapies comportementales.
- Être capable de choisir la thérapie comportementale la mieux adaptés au chien et au(x) problème(s).
- Définir les outils à utiliser et mettre en oeuvre pour travailler.

• Être capable de mettre en oeuvre le protocole défini :

- Maîtriser les connaissances pratiques permettant de mettre en oeuvre les thérapies comportementales.
- Maîtriser les exercices de thérapie comportementale et leurs variantes.
- Être capable d'analyser la progression du chien et d'adapter son travail dans la continuité.

• Être capable de s'installer et de commercialiser ses compétences et offres de service :

- Définir son projet professionnel, ses objectifs et envies.
- Réussir à commercialiser ses offres.
- Savoir répondre correctement au téléphone et aux demandes de renseignements.
- Définir ses supports de communication.
- Savoir vendre ses compétences.
- Définir ses tarifs en fonction de l'évolution du marché.

• Être capable de répondre aux normes et législations encadrant le métier :

- Savoir lire un texte de lois.
- Réussir à mettre en application les obligations législatives définies dans un texte.
- Réaliser son protocole sanitaire.
- Définir les règles de sécurité au sein de son organisme.

Public visé :

- Salariés du secteur public ou privé.
- Personne à son compte.
- Tout particulier pour son compte personnel dans un objectif professionnel ou personnel.
- Personne en reconversion professionnelle.
- Demandeurs d'emplois.
- Educateur Canin en activité ou en formation initiale.
- Moniteur de Club.
- Etudiants.

Pré-requis :

- Être majeur.
- Être en bonne condition physique.
- Posséder une réelle motivation.
- Un niveau scolaire correct afin de suivre sans grande difficulté l'ensemble des cours théoriques (niveau seconde recommandé).

Suivi de l'évolution du stagiaire en cours de formation :

Le stagiaire sera évalué tout au long de sa formation par des contrôles continus (environ 1 par semaine) sur des thèmes qui auront été traités la semaine.

Évaluation en fin de formation :

Le stagiaire sera évalué en fin de formation sur l'ensemble du programme.

Les évaluations pourront être écrites (QCM, Cas pratique à étudier) ou orales sur des mises en situation réelles avec les chiens de la clientèle.

L'objectif de ces contrôles est de vérifier les connaissances et

a compréhension du stagiaire. Tout échec sera analysé et réexpliqué avec le formateur.

Attestation fin de formation.

A l'issue de la formation une Attestation de formation sera remise au stagiaire avec l'obtention d'une mention : PASSABLE, BIEN, TRÈS BIEN, EXCELLENT.

Outils pédagogiques :**Locaux:**

Une salle de travail à la théorie. Un terrain d'éducation entièrement clos de 3 000m² pour les cours pratiques qui se réaliseront avec la clientèle du centre. Un terrain d'Agility aux normes du Règlement FCI et aux nouvelles normes du règlement français SCC/ CNEA en vigueur au 1er Janvier 2012.

Support pédagogique:

Les cours théoriques représentant un peu plus de 900 pages sont accessibles au centre sur support papier. Ils sont donnés au stagiaire sur clé USB.

Du matériel vidéo numérique, photo, écran, sonorisation extérieur. Support PowerPoint. Support vidéo.

Bibliothèque cynophile (livres techniques, thèses vétérinaires, documents officiels SCC, ...)

Méthode pédagogique:

La pédagogie est basée ici sur 3 étapes : Apprendre – Réfléchir – Analyser .

Les cours théoriques sont donnés avec une avancée semaine par semaine. Sont privilégiés les temps d'apprentissage personnelle dans un premier temps, puis le débriefing des cours en classe.

Des exercices sont mis en place pour permettre aux stagiaires de se poser les bonnes questions, expérimenter, apprendre de ses erreurs, formuler des hypothèses et argumenter des points de vue. Pour la pratique, un temps d'observation sera établi en fonction du stagiaire puis des mises en situations progressives seront effectuées.

Des applications sur des cas réels grâce à la clientèle du centre seront établis.

Tout au long de sa formation, le stagiaire sera amené à prendre la place de l'éducateur lors des cours et dans les différentes étapes d'éducation ou de rééducation des chiens.

Formateur:***Madame PICHOT Suzy : Formateur référent Théorie et Pratique***

Éducatrice Canine Spécialisé au Comportement, détentrice du certificat de capacité n° 13-336 déclaré en Préfecture des Bouches du Rhône.

Habilité à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dits dangereux prévu par l'article L211-13-1 du code rural.

Fondatrice et gérante du centre Éducation et Rééducation Canine (E.R.C).

Établissement déclaré au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence sous le numéro 519 381 131.

Titulaire du C.E.S.S.C.A.M Certificat d'Étude pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement de Maîtres. Formation validée par le Ministère de l'agriculture et de la pêche et le Ministère de l'Intérieur de l'Outre Mer et des collectivités locales.

Titulaire de l'attestation de formation à la gestion des chiens réactifs en laisse et de la gestion du travail éducateur / vétérinaire.

Titulaire de l'attestation de formation au premier secours canin et Félin Niveau 1 et 2.

Titulaire de l'attestation de formation à la communication animale niveau 1.

Titulaire du certificat de praticien Fleur de Bach.

Titulaire du certificat de praticien en programmation Neuro Linguistique.

Madame Chevrier Joannie : Formateur référent Pratique.

Éducatrice Spécialisé au Comportement et responsable du pôle éducation de E.R.C Puyricard.

Détentrice du Capacité Animaux Domestique option Chien.

Titulaire de l'attestation de formation au premier secours canin et Félin Niveau 1 et 2.

Titulaire de l'attestation de formation à la communication animale niveau 1.

Madame Martinazzo Vanessa: Formateur référent Pratique

Éducatrice Spécialisé au Comportement et responsable du pôle éducation de E.R.C Bouc Bel Air.

Détentrice du Capacité Animaux Domestique option Chien.

Détentrice du TAV.

Titulaire de l'attestation de formation au premier secours canin et Félin Niveau 1 et 2.

Titulaire de l'attestation de formation à la communication animale niveau 1.

Théorie: 105 heures

Module 1 : Connaissances cynophiles. Généralité sur le chien.

- Origine du chien.
- Classification cynophiles. Les races.
- Anatomie et morphologie du chien.
- Fonctions vitales et Aptitudes sensorielles.
- Alimentation.
- Reproduction.
- Les maladies et principales méthodes de lutte et prévention.

Module 2 : Comportement canin.

- Socialisation du chiot.
- Le chien et l'humain.
- Les différents modes de communication.
- Le comportement social du chien.
- Étude des lois de l'apprentissage (Conditionnement, Mimétisme, Imprégnation, etc...)
- Étude des troubles du comportement : Phobies, Anxiété, Agressivité, etc...
- Étude des problèmes de comportement : Destruction, Malpropreté, Fugue, Coprophagie, etc...
- Étude des thérapies comportementales (Habituation, Contreconditionnement, etc...)

Module 3 : Apprentissage des différentes méthodes en éducation canine.

- Méthode naturelle et positive,
- Méthode classique,
- Méthode E.R.C,
- Méthode clicker training,
- Et autre...

Module 4 : Savoir transmettre, enseigner et s'adapter.

- Savoir utiliser le bon outil éducatif.
- Savoir mener un bilan comportemental (le chien, les maîtres).
- Savoir proposer un programme éducatif ou rééducatif adapté au chien et aux objectifs des maîtres.
- Savoir mettre en place un planning de travail.
- Gérer son temps (cours individuel, cours de groupe, agility, théorie...).
- Savoir organiser des animations (sorties de groupe, journée d'initiation à l'agility, rencontre amicale et sportive, etc...)
- Savoir conseiller la clientèle, en accessoire, en alimentation.
- Savoir conseiller dans le choix d'un chiot.

Module 5 : Réglementation et législation.**Partie 1 : Législation Animale.**

- Droits de l'animal et législation.
- Les papiers du monde cynophile (LOF, Pedigree etc...)

Partie 2 : Législation professionnelle.

- Notion fiscale et juridique.
- Démarche et construction d'un centre d'éducation canine.
- Réglementation professionnelle.

Module 6 : Ouvrir son entreprise.

- Monter un centre ou travailler à domicile.
- Commercialisation et publicité.
- Outils de gestion.
- Proposition d'aide à la création de votre entreprise et suivie de votre activité (sous certaines conditions)..

Pratique 210 heures

Phase d'observation :

Le stagiaire débutera par une phase d'observation de l'éducateur dans les différentes facettes du métier (cours individuel, collectif, théorique, bilan comportementale, etc...)

Au travers de ses cours théoriques il aura acquis les connaissances nécessaires à l'accueil des clients et de leurs chiens. Il se verra au fil de sa formation endosser les différents rôles de l'éducateur :

Phase de transition :

Le stagiaire se verra confier l'accueil des clients et la réalisation des bilans comportementales. Il commencera à assurer les cours individuels sur le terrain d'éducation.

Lorsqu'il aura intégré suffisamment de connaissance il pourra assurer les cours théoriques destinés aux maîtres de chien en début d'éducation.

Phase de pratique :

Le stagiaire prend alors la place intégrale de l'éducateur. Il réalisera :

- Le bilan comportemental.
- Le cours théorique donné aux maîtres sur le comportement canin.
- Les cours individuels et collectifs sur terrain.
- Les cours réalisés en extérieur (rappel, mise en situation en ville, etc...)
- Les cours d'Agility.

Phase commerciale :

Le stagiaire aura l'occasion de conseiller la clientèle dans le choix d'accessoires, d'alimentation ou d'activité sportive recherchée par les propriétaires.

Il pourra être amené à organiser des journées de loisirs, des randonnées, des rencontres amicales en agility, etc...

Règlement intérieur.**Le stagiaire s'engage à:**

Article 1: Être majeur (plus de 18 ans) lors de son inscription et entrée en formation.

Article 2: Respecter les locaux et les lieux de travail, la propreté du site et les outils mis à sa disposition.

Article 3: Ne pas fumer à l'intérieur des locaux, ne pas jeter ses mégots par terre. Une pause régulière sera proposée.

Article 4: Ne pas consommer de l'alcool pendant les heures de formation. N'introduire aucune substance illicite au sein de l'établissement.

Article 5: Couper son téléphone portable pendant les heures de cours pour des raisons de politesse, de sécurité et de respect de la clientèle du centre.

Article 6: Ne pas divulguer, diffuser, copier ou vendre les cours, photos, vidéos fournis lors de la formation. Ceux-ci sont la propriété du centre E.R.C, le stagiaire s'exposerait alors à des poursuites judiciaires.

Article 7: Ne pas prendre de photos et/ou vidéos à l'intérieur du centre et en cours extérieur sans autorisation du formateur.

Tenue vestimentaire:

Article 8: Avoir une tenue et une présentation correcte tout au long de la formation:

Une tenue correcte est exigée tout au long de la formation, vous vous verrez refuser l'accès au terrain si votre tenue n'était pas adaptée

que ce soit au niveau sécuritaire ou si celle-ci pouvait nuire à la bonne image commerciale du centre.

Donc, nous demandons: un pantalon de type montagne (pantalon de marche) ou Jean (propre, pas de trous ni de peinture). PAS DE JOGGING.

Le Bermuda est toléré pour les hommes et les femmes, pas de jupe pour les femmes ou de short trop court.

T-shirts autorisés.

Les lunettes de soleil, casquettes et bonnets sont tolérées dans la mesure où ils sont une protection contre les conditions climatiques.

Des chaussures en bon état et confortables, pas de talon, pas de chaussure de ville.

Sécurité:

Article 9: Respecter les précautions et mesures de sécurité.

Pour des raisons de sécurité évidente, les Piercing au visage devront être retirés.

Faites attention à vos bracelets, collier et montre qui vont être une gêne dans votre travail et un risque lorsque les chiens sautent et jouent avec vous.

Article 10: Respecter les règles de sécurité énoncées à l'orale à chaque début de cours ou pendant le cours sur le terrain ou en leçon extérieur.

Horaires:

Article 11: Respecter les horaires de formation et les jours de présence, ne pas quitter l'enceinte du centre de formation pendant les heures de formation sans l'autorisation du formateur.

Récapitulatif des horaires:

LUNDI: 9h – 12h et 15h – 19h MARDI: 9h – 13h JEUDI, VENDREDI, SAMEDI: 9h – 12h et 15h 19H.

Ces horaires ne sont pas modifiables et encore moins facultatifs, toute absence devra être justifiée d'un certificat médical et sera déclarée. En rentrant en formation vous vous engagez à réaliser l'intégralité des heures et vous êtes couvert par une assurance et encadré par votre centre de financement, nous avons l'obligation légale de rapporter toute absence.

Concernant ces horaires, il vous est demandé d'arriver au moins 10 minutes en avance (8h50 le matin, 14h50 l'après midi). Les retards ne sont pas acceptés et cela pour le bon déroulement de la journée.

Article 12: Remplir chaque demi-journée les feuilles d'émargement.

Les locaux:

Article 13: Les véhicules doivent être garés sur le parking du centre.

Article 14: En cas de détérioration, perte ou vol de matériel par le stagiaire, celui-ci se fera facturé au stagiaire.

Article 15: Les différents lieux autorisés aux stagiaires sont propres et doivent le rester.

La direction:

Article 1: S'engage à respecter le programme et à ne faire exécuter au stagiaire aucune tâche n'entrant pas dans le cadre de la formation.

Article 2 : Ne sera en aucune manière tenu responsable des faits et gestes du stagiaire et cela pour quelque raison que ce soit.

Article 3: S'engage à donner au stagiaire la possibilité de repousser son entrée en formation en cas de force majeure et sous réserve de prévenir le centre de formation par lettre recommandée.

Article 4 : Ne tolérera aucune violence sur les animaux. Le renvoi de la formation serait immédiat.

Article 5 : Les appréciations du responsable sur les contrôles de connaissances et remise d'attestation de formation aux stagiaires sont irrévocables et sans appel.

Assurance:

L'assurance responsabilité civile professionnelle du centre ne fonctionne en cas de problèmes uniquement sur le terrain et lors des cours extérieur et en présence et à la demande du responsable. Le stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civil pour les autres cas.

Sanction disciplinaire:

– Tout manquement au règlement sera signifié immédiatement par orale au stagiaire afin de lui permettre de corriger son comportement, attitude ou tenue vestimentaire dans l'instant.

Si le non respect du règlement devait se renouveler, le stagiaire recevra un avertissement par courrier RAR lui présentant les torts qui lui sont reprochés, il devra alors modifier immédiatement son comportement, attitude ou tenue vestimentaire sans quoi le centre mettra fin au contrat de formation liant le centre et le stagiaire. Le stagiaire en sera alors informé par envoi d'un RAR et se verra refuser l'accès au centre de formation sans dédommagement du centre.

– Le centre se réserve le droit de refuser l'accès au terrain si le stagiaire n'a pas à son arrivée une tenue qui corresponde à l'article 8 du présente règlement. Le stagiaire devra alors rattraper les horaires non effectués de ce fait.

– Les retards injustifiés et répétés pourront être sanctionnés par l'interruption de la formation sans dédommagement du centre.

**Formation Éducateur Canin Spécialisé au Comportement
- Définissons vos attentes -**

Vous envisagez d'intégrer une formation d'éducateur canin spécialisé au comportement - ou - comportementalisme, merci de répondre à ces questions afin de cibler et de répondre au mieux à vos attentes.

Décrivez ici vos objectifs futurs suite à cette formation:

Qu'attendez vous de cette formation:

Avez vous pour projet d'élargir votre activité à d'autres branches du monde canin (élevage, pension, toilettage etc...) ?

Souhaitez vous être formé ou guidé à d'autres spécificités non définies dans le programme de la formation d'éducateur canin spécialisé au comportement ? Si oui lesquelles ?

Acquis professionnel et/ou cynophile.

Les informations donnés ci-dessous devront être le plus objectives possibles afin que nous puissions personnaliser au mieux votre formation.

Scolarité:

Merci de préciser ici votre cursus scolaire et niveau atteint:

Vie professionnel:

Merci de décrire ici votre parcours professionnel (même s'il n'a pas de lien avec les activités canine):

Connaissances cynophiles:

Merci de lister ici les éventuels diplômes du milieu cynophile que vous possédez (CCAD, Agent cynophile, carrière militaire maître chien, formation précédente etc..)

Merci de décrire ici votre expérience « du chien », propriétaire particulier, combien de chien avez vous ou avez vous eu ? les avez vous fait éduqué ? Avez vous concouru dans une discipline sportive cynophile ? Quel méthode éducative avez vous déjà mise en oeuvre ou pu observé ?

Cynothèque, avez vous commencé à lire, vous documenté sur le chien ? Si oui qui, que, quoi ?

Si vous avez déjà un parcours de formation cynophile, merci de répondre également aux questions suivantes:

- **Maitrisez vous les phases de développement du chiot ?**

- **Maitrisez vous les lois de l'apprentissage ?**

- **Avez vous déjà mis en place une thérapie de correction comportementale ? Si oui, laquelle ?**

- **Quelle méthode en éducation canine utilisez vous actuellement ?**